

neutralisation d'une partie quelconque de l'Allemagne. Elle a appuyé les propositions des États-Unis relatives à la formation d'une force nucléaire multilatérale.

Si l'on tient compte des facteurs géographiques et logistiques, et de la détermination de l'Allemagne à défendre son territoire, on se rend compte qu'il est nécessaire de déployer sur une ligne de front une concentration aussi grande d'armes perfectionnées que le permettront les conditions d'une guerre nucléaire. Dans l'armée de la République Fédérale (Bundeswehr) on met donc l'emphase sur des forces terrestres bien équipées et sur des forces aériennes de soutien tactique. Les objectifs de l'effort de défense allemand, qui débuta en 1956 et fut accéléré par la crise à laquelle on s'attendait à Berlin en 1961, comportent une contribution appréciable au système terre-air de l'OTAN, comprenant une armée de plus de 200,000 hommes répartis en 12 divisions (blindées, de montagne, et aéroportées), une force aérienne tactique comptant 100,000 hommes et 28 escadres d'appareils, et des armes nucléaires sous contrôle américain. Il y aura aussi une force de défense territoriale de quelque 200,000 hommes. Le système mer-air aura la mission auxiliaire et défensive de protéger les côtes et l'accès à la Baltique, au moyen de petites unités navales et de certaines forces aériennes.

Les effectifs militaires sont fournis par la conscription et l'on a essayé d'éviter dans les procédés de sélection et dans la politique relative aux effectifs une renaissance du militarisme. La mise sur pied de la Bundeswehr a entraîné des dépenses considérables; en 1962 elles représentaient près d'un tiers du budget, dont elles constituaient le chapitre le plus important, et l'on s'attend à leur augmentation par suite de l'acquisition d'avions et de fusées. Les pays étrangers ont déjà accordé des subventions, et la plupart des armements ont été achetés à l'étranger. L'Allemagne de l'Ouest s'est jointe à la Belgique, à l'Italie, à la Hollande et aux États-Unis pour ce qui est de la production du F 104 pour toutes les nations de l'OTAN. Selon un accord, elle partage avec la Grande-Bretagne les dépenses engagées pour la construction du Hawker P 1127.

La Belgique

Ne possédant pas des engagements à l'étranger, la Belgique s'est bornée, quant à sa politique de défense, au maintien de la sécurité nationale en se servant de la protection collective de l'OTAN. Bien que membre fondateur de l'OTAN, et le pays le plus industrialisé et à plus forte densité de population de toute l'Europe, l'appui que la Belgique apporte à l'alliance semble aussi douteux quant à son efficacité que semble l'être l'attitude des pays scandinaves. Le rôle joué au Katanga et au Congo par les États-Unis et les Nations-Unies, n'a rien fait pour améliorer ses sentiments. La Belgique semble satisfaite de l'effort militaire actuel en Europe, et de la protection qu'offre la puissance nucléaire américaine. Le Sénat belge a interdit la participation du gouvernement aux délibérations touchant la formation d'une force nucléaire multinationale de l'OTAN.

L'Armée belge de 85,000 hommes, les six escadrilles tactiques, les missiles Nike de son aviation, et toute sa marine sont affectés à l'OTAN. On voit que le rôle de la marine est limité à l'Europe, d'après sa composition qui est uniquement de petits bâtiments d'escorte et de dragueurs de mines. Des unités actives affectées à l'OTAN sont déployées en Allemagne, et il existe une réserve de défense territoriale.

Les effectifs sont constitués au moyen d'enrôlement volontaire et de conscription, cette dernière ayant une durée de 12 mois; il est probable que le prolongement de cette période serait impossible pour des raisons politiques. Les dépenses militaires s'élèvent à environ 3.4% du produit national brut.